

## **COMITÉ SYNDICAL**

## Séance du Mardi 12 décembre 2017

....

Délibération 2017\_12\_019

## **Objet**: Décision modificative n°1

Le douze décembre deux mille dix-sept, à quatorze heures trente, dans les locaux de Nantes Métropole, s'est réuni le <u>comité syndical du SYLOA</u>, dûment convoqué par courrier en date du 5 décembre 2017 signé par le Président du SYLOA.

<u>Étaient présents</u>: M. Christian COUTURIER, M. Éric PROVOST, Mme Muriel GUILLET, Mme Chantal BRIÈRE, M. Jean-Yves HENRY, M. Jean CHARRIER, M. Claude CAUDAL, M. Alain RAYMOND, M. Jean-Charles JUHEL, M. Anne LERAY, M. Joël BARAUD, M. René LE YOUDEC, M. Michel BÉLOUIN, Mme Muriel VANDENBERGHE.

<u>Assistaient également</u>: M. Jean TEURNIER, M. Didier COULOMBEL, Mme Élise VADAINE, Mme Cécile FOURMARIER.

<u>Étaient excusés ou absents</u>: M. Nicolas MARTIN, donnant pouvoir à M. Christian COUTURIER, M. Jean-Pierre BELLEIL, M. Freddy HERVOCHON, M. Alain ROBERT, M. Jean-Pierre LUCAS, M. Christophe DOUGÉ, M. Didier PÉCOT, Mme Sylvie GAUTREAU, M. Raymond CHARBONNIER, M. Jean-Paul NICOLAS, M. Guy FRESNEAU, M. Christian LORINQUER, M. Marcel COUSIN, Mme Marcelle CHAPEAU.

Nombre de votants : 15 (14 présents + 1 pouvoir)

<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Jean TEURNIER

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires du syndicat, monsieur le Président propose de procéder à un réajustement de dépenses de la section d'investissement.

Ainsi, cette décision modificative propose d'ajuster les dépenses du chapitre 21 de + 2 000€ par le chapitre 20. Cet ajustement ne modifie pas l'équilibre de la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT						
		BP 2017	DM 1	Total crédits	BP 2017	DM 1
001	Déficit d'investissement	23 429,70 €		23 429,70 €		
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €	- 2 000,00 €	- €		
21	Immobilisations corporelles	7 094,60 €	2 000,00 €	9 094,60 €		
1068	Excédent de fonctionnement CA				23 429,70 €	
28	Amortissements				7 809,90 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement				1 284,70 €	- €
	Total section d'investissement	32 524,30 €	- €	32 524,30 €	32 524,30 €	- €

La ligne 615 288 relative aux travaux d'aménagement des nouveaux locaux est créée et alimentée par les dépenses imprévues.

D 2017\_12\_019 Page 1 sur 2

Par ailleurs, pour satisfaire à la nomenclature comptable M14, les crédits des comptes :

- 2805 seront transférés au compte 28051
- 604 seront transférés au compte 6041

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

✓ Vote la Décision Modificative n°1

Fait à Nantes, le 12 décembre 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

044-200055127-20171212-2017\_12\_019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2017

Affichage: 14/12/2017

Christian COUTURIER Président du SYLOA

D 2017\_12\_019 Page 2 sur 2